CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

1o. Pour LA FEUILLE HEBDOMADAIRE — DIX PIASTRES PAR AN payables six mois d'avance. Chaque s'abonne pour un mois d'un an.

2o. Abonnement pour la campagne ne sera pas à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement n'a lieu qu'après payé d'avance.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera pris à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que quelque ami ne veuille suspendre son abonnement, en adressant une intention par écrit, à l'éditeur de l'*Abeille* immédiatement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

3o. Les Actes qui paraissent publiés en ANGLAIS et en FRANÇAIS, ne seront publiés que dans une seule langue. Le prix est de DIX PIASTRES pour chaque langue et par chaque publication.

4o. Les Actes publiés en une langue, et *cinquante cents* pour chaque ligne dans une autre langue, et *cinquante cents* pour chaque insertion subséquentes.

5o. Les Actes qui seront publiés par *nécessité* seront payés au même prix que la première insertion, c'est-à-dire *cinquante cents* par chaque langue et par chaque publication.

6o. Le nombre d'insertions ne sera pas limité, et seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être franchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette *tout* prière d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. JOSEPH CURSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 3 heures de l'après-midi; la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNÉ & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.

—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu ci-dessus et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis,	Les Lundis,
Jeudis,	Mercredis,
Vendredis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à
10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou au peu après le railroad, ou à
9 mai Wm. FANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.—Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY,
2 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier ATAKAPAS, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à
7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à
5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, le beau brick fin voilier LE SENEGALAIS, capt. Gouvenel, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à
10 mai THOMAS BARRETT & Co

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Prosser. S'adresser à
6 avril HARROD & QUARLES, 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à
13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. LAVENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à
10 mars—37 R. & J. CURRELL.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—La jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, entièrement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à
6 av JAMES REED & Co. 26, rue Royale.

A LOUER.—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Elisa Baldwin, sise à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à
13 av HENRY CARLETON.

A LOUER.—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars—37 A. RASCH, 75 Chartres.

A VENDRE.—Attendu que George de Passos, ci-devant shérif et collecteur de taxes, dans et pour la paroisse de Jefferson, a été mis hors de son office par l'annulation d'une obligation souscrite par lui comme shérif et collecteur de taxes susdit, le quinze de mai 1826, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Jn. R. Holliday, Céleste Beale et William McQueen, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ladite obligation ne serait pas cancellée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce dix neuvième jour d'avril mil huit cent trente six, et dans la 60ème. année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
(Signé) MAXIME RAGNAS, Secrétaire d'Etat. 20 av—20

AVIS.—Le soussigné, étant sur le point de partir, prévient le public et ses amis en particulier qu'il a nommé J. A. Duffel son fondé de pouvoirs, pendant son absence. 6 mai LOUIS MUH.

LES soussignés reçoivent par le navire Nashville de New-York, 5 caisses mousseline française en couleurs, dessins riches; 4 do indiennes françaises; 1 do toile grise fine, à pantalon; 1 do mouchoirs batiste brins; 1 do mousselines blanches à blouses, à raie; le tout à vendre à juste prix. DUFOUR FRÈRES.
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

N'ayant débarquement des navires Arkansas et Mocozume, de New-York:
1 caisse Mousseline Suisse, unie;
2 do Jaconat français, à petits dessins;
4 do Cambrade bleu, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à coche, pour pantalons;
3 do Indiennes à raie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Gingham à raie rayée;
2 do Mouchoirs foulards blancs à carreaux.
Plus: Marinos double, mousseline suisse, brodée; grande soierie noir; foulards de soie croisés; bas de soie blanc de différentes qualités, et une variété d'autres articles, à vendre par DUFOUR FRÈRES,
6 mai rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

AVIS.—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les ateliers. Les gages seront de $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engage dans les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
Ingénieur, à l'adresse ci-dessus, ou à M. Ansa, dans les bureaux de la compagnie.

COURLIBIA, avocat, No 2, rue Bourbon, 19, rue Gravier et no 36, rue Condé, deux portes de la Cour de Cité. On le trouvera au premier étage, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi. 28 av

SUCCESSION de Pauch.—Vente par le régisseur des Testaments, Mercredi, 15 Juin, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'une ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Donnet, et pour compte de sieur P. Soulé, qui consent à la vente du tout, la propriété foncière, l'établissement de la fonderie, et les esclaves, savoir:

1o. Un lot de terre situé rue de la Levée au dessous de la Presse à Coton à vapeur de la Levée, mesurant cent soixante-sept pieds de face sur trois cent quatre pieds de profondeur. Sur lequel il y a une maison de maître à étage, avec galerie, cuisines et autres dépendances; ainsi que l'établissement de la fonderie d'Orléans consistant en une grande bâtisse en briques, couverte en ardoises, avec arrière magasins et ateliers de forge et fonderie.

Une machine à vapeur, à laquelle sont adaptés une machine à souffler communiquant avec les fourneaux pour la fonte des métaux; ainsi que les mouvements et guides pour mouvoir les tours.

Huit tours complets, dont un propre à percer les plus grosses pièces,—cilindres, canons, &c. Un autre avec des mouvements pour diriger les outils; et les six autres pour tourner les métaux et le bois;—deux machines à percer les métaux. Sciseaux, et machine à percer les feuilles de fer pour bouilloires. Une quantité de modèles et de moules, ainsi que les outils convenables pour fondre et tourner. Six forges, avec soufflets et outils. Une grande meule à repasser les outils. Sept établis de menuiserie. Diverses boîtes en fer pour encadrer les moules à forte.

Deux fourneaux à fondre, chaudières, &c.

Cinq grues pour mouvoir les pièces dans l'intérieur de l'établissement.

Une charrette, un dray et deux chevaux.

Le susdit établissement est dans le plus parfait état et susceptible d'exécuter tous les ouvrages qui pourraient lui être demandés dans cette partie. Sa localité lui donne un grand avantage sur les autres établissements de ce genre *en raison de sa proximité du fleuve pour le* debarquement des materiaux et l'embarquement des ouvrages qui s'y font.

Enfin il mérite certainement d'attirer l'attention des personnes désireuses de tirer un bon parti de leurs capitaux.

Monsieur Vaurigaud, qui réside sur les lieux et dirige l'établissement donnera tous les éclaircissemens et les informations que l'on peut désirer.

Valentin, un griffe agé environ quarante-cinq ans.
Gaine, une negrèsse, agée environ seize ans.
Lady, une negrèsse agée environ trente ans.
Marcoline, une negrèsse agée environ vingt-cinq ans.
Dennis, un nègre, agé environ vingt cinq ans.
Jean, un nègre Créole, agé environ vingt-sept ans.
Dudley, un nègre agé environ trente ans.
Paul, un nègre agé environ vingt ans.
Bob, agé environ vingt-six ans.
Bill, agé environ vingt-deux ans.
Ed George, agé environ vingt-cinq ans.

Les quatre esclaves nommément indiqués appartiennent à la communauté qui a existé entre feu Louis Donnet, et son epouse survivante dame Adèle Dessort. Et les sept esclaves dernièrement indiqués appartiennent conjointement par moitié indivise au dit feu Louis Donnet, et la sieur Pierre Soulé. De cette ville, savoir: Dite sont attachés à la fonderie de fer susdit, désirée, laquelle leur appartenait aussi. Le dit sieur Pierre Soulé consent à la vente du tout.

Conditions de la vente.

La Fonderie et tous ses appareux et dépendances doivent être vendus in globo; les esclaves qui sont attachés à la dite fonderie seront vendus separement au par ou la fonderie et dépendances à un crédit d'un, deux et trois ans; et les esclaves à un crédit d'un an, le tout pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Massy, not. pub. aux frais des acquéreurs.
14 avril—36

SUCCESSION de Pauch.—Vente par le régisseur des testamens, Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et feu son épouse dame Athénaïs Delphine Dequin, et aussi pour compte de John D. Bein, Richard Bein et John G. Greeves, copropriétaires qui consentent à la vente du tout pour opérer un partage, les deux habitations et esclaves, savoir, outils aratoires &c.

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississippi sur le côté supérieur de la pointe qui se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 25 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 20 arpents d'où il se ferme sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin 3o. Une autre portion de terre sise à environ 8 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 6 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne inférieure; la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Marguret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation savoir: Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betty, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam, Ford, âgé de 44 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, maladive; Charlotte, âgée de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois; Minerve, âgée 16 ans, Elick, âgé de 14 ans, Sinty, âgé de 18 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 22 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Parthénie, âgée de 20 ans, Bill, âgé de 15 ans, Jack, âgé de 40 ans, Buford, âgé de 2 ans, Gates, âgé de 22 ans, Mary, 30 ans, Tom, 40 ans, Nelson, de 25 ans, Eliza Liddle, 16 ans, Pleasant, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Berry Miller, 25 ans, Cooper, 50 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant, Harry, 22 ans, Sukey, 45 ans, Joseph, 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachael, 12 ans, Rose, 11 ans, Betsy Erwin, 17 ans, Manuel, 19 ans, Edom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 25 ans, Jacob, 25 ans, Sam Little, 25 ans, Evelina, 18 ans, Jerry, 30 ans, Eliza Coleman, 30 ans, Henry Stepney, 55 ans, Milly, 35 ans et son enfant Tom, 11 ans, Dolph, 28 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah, 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Andy, 12 ans, Dimon, 30 ans, Bob, 40 ans, Anthony, 18 ans.

Une Sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ vingt sept milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississippi, sur quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par la terre de Mr. Joseph Guichard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Messieurs Lizardi frères, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, elles que maison de maître, cuisine, hangard, maison à sucre, machine à vapeur, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à maïs, écuries et autres constructions selon esclaves, savoir:

Blaise, nègre, quarante ans, commandeur; Jordon, nègre, trente cinq ans, nègre de champ; Eloi, trente ans, charpentier et tonnelier; Henry, trente ans, labourer; Jim, trente cinq ans, nègre de champ; Albert, maître trente quatre ans, forgeron ingénieur; Daniel, vingt sept ans, nègre de champ, Ben (Hanburgar) trente trois ans, nègre de champ, Frank, vingt sept ans, charretier et labourer; Thomas Smith, vingt neuf ans, labourer et scieur de long; Ben Smith, vingt sept ans, nègre de champ et tonnelier, Cayo, vingt six ans, labourer et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Ciesar, trente ans, nègre de champ, Edmund, vingt sept ans; nègre de champ, labourer, Jim, trente trois ans, labourer, charretier et bucheron; Davy, vingt cinq ans, nègre de champ; David, trente quatre ans, nègre de champ; Peter; trente six ans, charretier et labourer; Tom, trente deux ans, labourer, Harry Green, vingt sept ans, nègre de champ; Abraham, trente six ans, labourer et charretier, Collins, vingt deux ans, labourer et charretier; February, vingt ans, nègre de champ; Nicholas, 29 ans, nègre de champ, Alexandre, vingt ans, labourer et charretier; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans, labourer; Smart, dix huit ans, nègre de champ; Célestin, quinze ans, labourer; Daniel, quinze ans, charretier; Agenor, trente ans; Peter, douze ans; St. Louis douze ans; Rose, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, dix ans, Pérosine, sept ans, et Armand, de dix-huit mois; Hélène, trente ans, et ses deux enfans, July, cinq ans, et Henry, trois mois; Appy, trente trois ans, et ses deux enfans, Allin, un an, et Washington, cinq semaines; Kiana, trente ans, avec son enfant Charles trois ans; Juillette, quarante ans; Phebe, vingt six ans, avec son enfant Harriette, quatre ans; Marie, trente sept ans, bonne cuisinière; Lisa, vingt sept ans, nègre de champ; Becky, vingt cinq ans, nègre de champ, Sophy, trente ans, nègresse de champ; Maria, vingt cinq ans, cuisinière; Sylvy, vingt quatre ans, nègresse de champ; Mathée, dix huit ans, nègresse de champ, Zémire, douze ans, Seraphine, douze ans, Hortense, quarante cinq ans, nègresse de champ; William, trente ans, laboureur; Bob, trente trois ans, nègre de champ; Bouffrasse, vingt ans, avec son enfant Caroline, six mois; Old Louis, soixante dix ans; Rachel, 20 ans, nègre de champ.

Conditions.—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS.
9 mai—6,2ps Rég. des Test.

SUCCESSION de BALLESTA—Vente par le Régisseur des Testamens—Lundi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves, savoir:

1o. Hannah, negresse agée d'environ quarante cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.
2o. Magdeline dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.
3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.
4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.
5o. François, nègre de vingt ans, bon sujet.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des testaments.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédeschaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu McCaleb.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par David McCaleb, exécuteur testamentaire de feu Thomas F. McCaleb, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
10 mai W F C DUPLESSIS, rég.

VENTES

PAR ORDRE DES TESTAMENS

Banque des Citoyens de la Nlle. Orléans, 12 Avril 1836.

Les soussignés certifient que le nombre de cent actions, pour surveiller la vente et distribution, pour surveiller et vendre au fonds capital de cette banque, conformément à l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, acte pour incorporer la banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 18 Février 1836, ont souscrit au livret de souscription ouvert au local de la banque, tous les jours de 10 à 2 heures, les Dimanches exceptés, à partir du 4 Mars jusqu'au 10 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril 1833, les souscriptions devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, connus, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, parties, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. H. LEPRETRE,
M. S. CUCULLU, } Commissaires.
14 mai

BANQUE DE L'UNION.

DEUX CENT SIX actions de la Compagnie de la dite banque, à vendre, en partie ou le tout. Pour plus ample information, s'adresser à JOSEPH DAVENPORT, rue de la Vieille Levée, no. 38. 16m—3

Banque d'Etat de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 14 mai 1834.

UN teneur de livres trouvera un emploi dans cette institution. On peut adresser des demandes à la direction jusqu'à neuf heures, mercredi prochain.
16 mai RICHARD RELF, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

Le comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pendant qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.
16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans,
9 mai 1836.

IL est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 106, rue du Bassin, le lundi 30 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.

Par ordre de la cour,
11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai RODR. G. DELDON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné donné par les présentes que ladite paiemens devront être faits aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

JOHN NICHOLSON, caissier.
2 mai

Banque des Citoyens de la Nlle. Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 6 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction
9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—37

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

DE CARROLLTON.

Un char à vapeur à	5	heures du matin.
	6	"
	8	"
	10	"
	12	"
à cheval à	2	heures de l'après-midi,
	4	"
	6	"
	8	heures du soir,
à cheval à	10	"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Un char à vapeur à	7	heures du matin.
	9	"
	11	"
	1	heure de l'après midi.
	3	"
	5	"
	7	"
	9	du soir.

Les chars de la rue Jackson partiront de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 11 heures du matin, l'heure de la pause du commencera à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

Nlle-Orléans, 15 avril 1836.
23 avril L. F. GENERES.

$20 de Récompense—Parti marron de l'habitation du soussigné, le 20 avril, le mulâtre nommé MARCELIN, âgé d'environ 40 ans, sa taille est à peu près de 5 pieds 6 pouces. Il paraît beaucoup plus âgé qu'il n'est; il a beaucoup de cheveux blancs et est très brun: il parle le français et l'anglais; il a dans un de ses pieds un doigt auquel il manque la première phalange. Il a été vu dernièrement dans le chemin du Bayou, du côté de la maison de M. Labadie. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont priés de ne pas le recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou la logera dans une des geoles de cet état
14 mars—37 G N ALLARD.

50 Piastres de Récompense.—S'est absentée depuis samedi dernier, la mulâtresse américaine nommée ANNA, depuis longtems dans le pays, parlant français et anglais, âgée d'environ 27 ans, de moyenne taille, le corps mince, ayant les os des joues saillans. Elle est bien connue en cette ville et a appartenu autrefois à M. Eustis.

Comme son intention est de quitter la Nouvelle Orléans, les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense susdite sera payée à quiconque la ramènera chez sa maîtresse, rue St. Pierre, no. 154, entre les rues Dauphine et Bourgogne ou la logera à la geole de cette ville. 13 mai—37

$25 de Récompense—Parti marron depuis le 8 du mois dernier, le mulâtre nommé DICK ou RICHARD, ci devant appartenant à M. McHugh, et ayant un drap depuis très longtemps à la Nlle Orléans, il est âgé d'environ 28 à 30 ans, mesure à peu près 5 pieds 6 pouces, il est robuste et parle le français et l'anglais. Il a été vu ces jours derniers, dans derrières de la maison de M. Alex. Millne, chemin du Bayou. Il était vêtu d'un habit noir de bombazine. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont notifiés de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le logera dans une des geoles de cet état
14 mai G N ALLARD.

Détenus à la geole de St. Jean Baptiste,—Le nègre WILLIAM, se disant libre, et se réclamant de M. Chopin.

Le nègre nommé BILL, appartenant à M. Clerk Adams, de la paroisse d'Iberville. Ce nègre est d'une grande taille et de l'âge d'environ 28 à 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 25 av 1836.
28 av A. LUMINAIS, shérif.

25 Piastres de récompense.

PARTI marron de l'habitation du soussigné dans la nuit du 2 au 3 du courant, le nègre NELSON, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces; il est d'une forte constitution, et a l'air sournois: sa lèvre inférieure est très grosse, il avait un fer à une jambe et était vêtu d'un pantalon et gilet de cassimet. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet Etat. Etant un peu ingénieur, il est probable qu'il cherche à s'employer comme tel.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir à leurs bords sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois de cet Etat.
4 mai—15 JULES VILLERE.

A VENDRE.

UNE BELLE HABITATION,—cultivée, sur la Rivière Rouge, près de la Prairie Longue, dans l'Arkansas, contenant environ 4000 acres, dont environ 300 sont défrichés. Les steamers, lorsque l'Embarras sera enlevée, prendront la récolte des moulins même. Avec la dite habitation, on peut aussi faire l'acquisition d'environ 54 nègres, dont 45 sont de bons travailleurs, tous jeunes. Les personnes qui voudraient se rendre acquéreurs et visiter l'habitation et les nègres, n'ont qu'à s'arrêter à 12 milles au dessus de la ligne frontière de la Louisiane.—Les conditions sont: un tiers comptant, le balance à un et deux années de crédit, avec intérêt.—S'adresser à

MARTINEAU, CRUGER & Co. } Nlle Orléans.
J. F. JONES & Co. } Natchitoches.
THOS. L. LEE, } Prairie-longue
7 Mai—37

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus ample renseignemens s'adresser à L. MILLAUDON.
9 mai

PORC, Saindoux, Farine.—100 barils porc, prime et mess, marqué; 50 de qualité inférieure; 70 boucauts jambons; 100 de côtes; 50 do épaules; 1000 barilles saindoux; 1200 barils farine, à vendre par
13 mai M. MAHER, 16 rue Poydras.

AVIS.—Les acquéreurs d'Esclaves à la vente faite à la bourse Hewlett, le 12 mai, sont requis de remettre leurs billets à l'étude de J. B. Marks, notaire, avant midi, aujourd'hui, 14 mai attendu que les actes de vente sont prêts à signer et les esclaves au risque des acquéreurs 14 mai—4 JOHN M. BACH, encanteur.

VENTES

PAR ORDRE DES TESTAMENS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de la Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8522—Pierre Descouge contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—Toutes les personnes intéressées auront à déduire leurs réclamations le délai de dix jours de la publication du présent ordre pourquoi le tableau de distribution enregistré au greffe de cette affaire, et le grande autorité à répartir les fonds aux créanciers conformément au dit tableau.

Extrait des minutes—Bureau du greffier.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1836.
11 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8821—Pierre Casanave contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, sur motion de John Cuthbertson, avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable sera tenue en cour, mardi 31 mai, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont sus pendues.

Extrait des minutes. Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.
11 mai—3,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8832—Ch. F. Coulon Jumonville contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Les personnes y intéressées auront à déduire leurs raisons dans le délai de dix jours de la publication du présent ordre, ou qu'un tableau final de distribution enregistré dans cette affaire, il sera homologué et approuvé, le dit tableau conformément et le syndic déchargé de toute responsabilité.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier. Nouvelle-Orléans, 9 mai 1836.
11 mai—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 8646, J. B. Allard, actuellement en prison contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu en cour ouverte le 25 mai 1836, pour qu'ils aient à y déduire leurs raisons pourquoi la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour Bureau du Greffier, 28 avril 1836 29 av—3,2ps F. A. GUYOL, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8835—George Opdyke, Andrew Carrico, George Carrico, T. B. H